



**CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES
CIRCUIT NORAM
SLOPESTYLE / BIG AIR / DEMI-LUNE
2020-2021**

10 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
1. PRÉAMBULE.....	3
1.1. Déclaration COVID 19	3
2. DEFINITIONS	3
3. ATTRIBUTION DES PLACES NORAM FIS POUR LE SLOPESTYLE/BIG AIR ET LA DEMI-LUNE .	4
3.1. Comité de sélection NorAm	4
3.2. Principes pour l'attribution des places FIS.....	4
4. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES QUOTAS.....	5
4.1. Système d'attribution des places pour les compétitions du circuit NorAm et de la FIS	5
4.2. Admissibilité de l'athlète	5
4.3. Période de sélection	6
4.4. Processus d'attribution des places	6
4.5. Clause blessure	9
5. PLACES POUR LE REV TOUR FIS.....	9
6. UNFORSEEN CIRCUMSTANCES (including COVID)	10

1. PRÉAMBULE

Chaque année, la FIS fait la gestion des circuits de la Coupe Continentale. Le circuit NorAm est gouverné par le comité NorAm FIS pour les athlètes amateurs de USSA et de Freestyle Canada. Les règlements suivants décrivent le processus par lequel les places canadiennes seront allouées aux athlètes de Freestyle Canada reconnus dans notre système.

1.1. Déclaration COVID 19

Freestyle Canada suit avec attention l'évolution du coronavirus à l'échelle planétaire et canadienne et comment ceci pourrait influencer la participation à certains événements et de ce fait, la sélection des athlètes pour le programme Haute-Performance et pour les événement des qualifications. Sauf si des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact du coronavirus l'exigent, Freestyle Canada respectera ces critères de sélection publiés tels qu'ils ont été rédigés.

Cependant, des situations causées par la pandémie pourraient survenir et engendrer des modifications aux critères de sélection. Toutes les modifications seront apportées rapidement et aussi souvent que nécessaire. Dans de telles circonstances, les modifications seront communiquées aux personnes concernées le plus rapidement possible.

De plus, des situations ne permettant pas de modifier les critères de sélections ou de les appliquer comme écrits dû à un manque de temps ou à d'autres circonstances exceptionnelles, pourraient survenir. Dans ce cas, toute décision, incluant des nominations, sera prise par l'individu ou les individus/comités en fonction des objectifs de performance mentionnés ainsi que de la philosophie et de l'approche dictant la sélection. Si une décision doit être prise de cette manière, Freestyle Canada communiquera avec les personnes impliquées aussitôt que possible.

2. DEFINITIONS

"PHP" – Programme Haute-performance

"FC" – Freestyle Canada

"Membre FC " – tous les membres de FC et les participants, comme défini par la loi, incluant, mais sans être limité aux entraîneurs, officiels, athlètes (incluant les athlètes prenant part à un camp d'entraînement avec l'équipe nationale et ceux sélectionnés dans le PHP), gestionnaires de l'équipe, organisateur des compétitions, administrateurs, bénévoles et les employés et contractuels de FC.

"FIS" - Fédération Internationale de Ski

“OC” – Comité organisateur

“Comité de sélection NA” – le Comité de sélection NorAm est le groupe responsable qui sélectionne les athlètes qui participeront au tour NorAm.

3. ATTRIBUTION DES PLACES NORAM FIS POUR LE SLOPESTYLE/BIG AIR ET LA DEMI-LUNE

Il y a deux types d'événements FIS pour lesquels Freestyle Canada reçoit des places : NorAm et USSA Rev tour. (Les Rev Tour ne sont pas tous des NorAm). Ces événements sont ciblés pour les athlètes aux stades Apprendre et S'entraîner à la compétition. Pour la saison de compétitions FIS 2020-2021, le Canada ne reconnaîtra pas les événements FIS Rev Tour pour son système de classement PHP.

Chaque année, Freestyle Canada se voit octroyer la responsabilité par la FIS d'attribuer les quotas NorAm et de soumettre les inscriptions aux épreuves de niveau FIS.

3.1. Comité de sélection NorAm

Le groupe responsable de sélectionner et d'attribuer les places pour le circuit NorAm est le comité de sélection NorAm, composé de :

- Directeur Haute-Performance
- Entraîneur-Chef de l'équipe nationale
- Entraîneur-Chef de l'équipe NextGen
- Entraîneur assistant de l'équipe NextGen
- Gestionnaire au développement du sport

3.2. Principes pour l'attribution des places FIS

Les directives suivantes ont comme but d'aider le comité de sélection à attribuer les places adéquatement :

- Offrir aux athlètes des stades Apprendre et S'entraîner à la compétition au sein du système de développement de Freestyle Canada des occasions de participer à ces compétitions. Il s'agit d'une étape essentielle au développement de leurs habiletés de compétition.
- Offrir aux athlètes de l'équipe nationale des occasions de participer à des compétitions NorAm, lorsque nécessaire pour leur permettre d'améliorer leur classement au Canada.
- Faire en sorte que la politique soit assez souple pour permettre aux Canadiens d'exception (skieurs qui ne font pas partie de nos programmes ou notre système de compétition)

d'obtenir une place, si le comité de sélection juge cette action stratégique pour remplir la mission de Freestyle Canada qui est de remporter des médailles aux Olympiques et aux événements d'envergure, et dans la mesure où cette décision respecte le plan de développement de l'athlète;

4. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES QUOTAS

4.1. Système d'attribution des places pour les compétitions du circuit NorAm et de la FIS

Freestyle Canada se voit attribuer 15 places pour les hommes et 15 pour les femmes pour toutes les compétitions américaines du circuit NorAm. Ces places sont attribuées selon le processus décrit plus bas. La gestionnaire au développement du sport comprend que le facteur temps est important et suivra le tout de près avec les CO.

Pour les compétitions canadiennes du circuit NorAm, les CO déterminent le nombre de participants. Il y a des quotas initiaux pour :

Le Canada : 15 places pour les hommes et 15 pour les femmes

Les États-Unis : 15 places pour les hommes et 15 pour les femmes

Autres pays : 20 places au total – maximum de 8 places par nation avec un maximum de 5 par sexe

*Toute place disponible peut être attribuée à la discrétion de l'ONS qui organise la compétition. Pour les compétitions du circuit NorAm tenues en sol canadien, voir la section « Processus d'attribution » pour connaître la procédure d'attribution des places.

Le processus d'attribution décrit plus bas sera appliqué individuellement pour le slopestyle/big air et la demi-lune. Les places pour le slopestyle et le big air seront attribuées aux athlètes qui se retrouvent dans le classement de slopestyle/big air 2019-2020 du PHP comme mentionné ci-dessous. Les places pour la demi-lune seront attribuées aux athlètes qui se retrouvent dans le classement de demi-lune 2019-2020 du PHP comme mentionné ci-dessous.

4.2. Admissibilité de l'athlète

- Les athlètes doivent détenir une licence de la FIS en règle avec un numéro FIS.
- Une licence AcroCan 4 de Freestyle Canada, et une assurance pour les voyages à l'étranger le cas échéant.

- Avoir l'âge requis (l'athlète doit avoir 13 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020). Voir les Règlements des compétitions internationales (ICR) de la FIS, 2014.2
https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1606809244/fis-prod/assets/SBFSFK_NEW_ICR_valid_2020-21_clean_30.11.2020.pdf

4.3. Période de sélection

Attribution des places NorAm en DEMI-LUNE :

- Les attributions pour toutes les NorAm de demi-lune se feront le **10 janvier 2021**.
- S'il y a plus d'athlètes au cours de la saison qui souhaitent participer à des compétitions NorAm de demi-lune, le comité les examinera cas par cas au fur et à mesure que les demandes se présentent.

Attribution des places NorAm en SLOPESTYLE :

Comme le présent calendrier de compétition contient que 3 compétitions NorAm aux États-Unis (Mammoth, Aspen et Woodward), il y aura seulement un bloc d'allocation des places.

- Les attributions pour les NorAm suivantes : Mammoth, Aspen et Woodward, se feront le **10 janvier 2021**.
- Les applications pour les places sur invitation (wild card) doivent être envoyées à sabrina@freestylecanada.ski d'ici le **23 décembre 2020** et seront confirmées le 10 janvier 2021. Les vidéos pourront être envoyés par courriel.

4.4. Processus d'attribution des places

ÉTAPE 1 : ATHLÈTES DU PHP :

Le programme de haute performance de Freestyle Canada garde le nombre de places requises pour les athlètes de l'équipe nationale (dont l'équipe NextGen de SS/BA et de HP). Ces places seront déterminées dans la feuille de classement suite à l'attribution des places de Coupe du monde;

ÉTAPE 2 : CLASSEMENTS DES ATHLÈTES :

Le reste des quotas sera attribué aux athlètes selon :

1. Le classement du PHP (puis, s'il reste des places);
 - Le classement final PHP 2019-2020 sera utilisé dans le processus et sera partagé avec les entraîneurs des équipes provinciales
https://www.dropbox.com/s/mly4hxlkl4e3erw/2020.09.01_SS-BA-HP.NorAm.Spot.Allocations.20-21.xlsx?dl=0

2. Le classement de la Coupe Canada, si nécessaire.

ÉTAPE 3 : PLACES SUR INVITATION :

Un maximum de deux (2) places sur invitation par sexe sera conservé pour être attribué par le comité de sélection du PHP.

Il y a des situations où des athlètes talentueux pourraient ne pas être classés à la hauteur de leur talent pour plusieurs raisons. Certaines de ces raisons peuvent inclure : des circonstances exceptionnelles, blessures, manque de financement ou l'acquisition récente d'une habileté pourraient être prise en compte. Le comité de sélection reconnaît ces facteurs et considérera les athlètes qui démontrent les habiletés des stades L2C/T2C et qui bénéficieraient d'une expérience au niveau NorAm.

Processus de sélection pour les Places sur invitation :

- L'entraîneur envoie leurs vidéos à sabrina@freestylecanada.ski
 - Les vidéos doivent contenir au minimum: 3 sauts différents, 2 combinaisons différentes sur les rampes (rails), une descente de Slopestyle complète, tout autre élément pertinent.
 - Les vidéos doivent être d'une durée maximum de 2 minutes.
- Le comité de sélection NA visionnera ces vidéos.
- La gestionnaire au développement du sport informera les entraîneurs et les athlètes.

Les composantes évaluées par le comité de sélection NorAm sont celles présentées dans le Profile SS-BA de la médaille d'or : (<https://www.freestylecanada.ski/a/en/resources/hpad/gold-medal-profile/index.html>). Une liste de classement sera créée. Ces habiletés incluses: habileté sur rampe, saut, DD, fluidité, créativité et potentiel général de l'athlète.

- Toutes les habiletés seront évaluées et recevront un pointage. Ex.:

ÉVALUATION DES CONSIDÉRATIONS DE PERFORMANCE POUR LE SS/BA		
ÉLÉMENT	HABILETÉS ACQUISES	POINTAGE 1 à 4
CRÉATIVITÉ Variété de manœuvres et de prises/fluidité sur le parcours/style	<i>Bonne variété/pas assez de vitesse/aucun style</i>	1
SAUT DD Rotations/flips	<i>sw dub 12, dub 10, 2 dir 10</i>	2
HABILETÉS SUR LES RAILS Combinaisons, rotations DD, variété de directions	<i>3 diff combos/3 4s/ 2 dir on, 2 dir off</i>	3
POTENTIEL GLOBAL Nombre d'années dans le sport/habilités de base de T2C/âge par rapport au cycle des Jeux d'hiver et bassin actuel d'athlètes/attitude – engagement/condition physique/prêt mentalement	<i>Superbe attitude/22 ans – habiletés non développées pour les 2 prochains cycles des Jeux d'hiver par rapport au bassin actuel/5 ans dans le sport</i>	1
	POINTAGE TOTAL	7
Number of years in the sport/basic skills for T2C/age compare to the Olympic cycle and actual athletes' pool/attitude – commitment/physical conditions/mental readiness	TOTAL SCORE	7

- Si les places sur invitation ne sont pas utilisées avant la date limite, elles seront attribuées conformément à l'étape 2.

ÉTAPE 4 : PLACES NON UTILISÉES :

Toutes les places non utilisées seront à nouveau disponibles pour être attribuées conformément au processus décrit précédemment.

NOTE: Les comités organisateurs tenteront de nous accommoder lorsqu'il y a des places non utilisées. Nous en informerons les entraîneurs dès que nous aurons l'information.

NOTE: Les entraîneurs des OPS auront 48 heures pour confirmer les places allouées.

PLACES HÔTES:

Pour ce qui est des compétitions canadiennes du circuit NorAm, après la date limite d'inscription, et une fois que le nombre de participants aura été déterminé par le comité organisateur, Freestyle Canada attribuera les places disponibles selon le processus décrit précédemment. Cela se produit habituellement à la dernière minute, soit 1 jour à 2 semaines avant la compétition.

4.5. Clause blessure

Pour l'attribution des places NorAm, la clause blessure suivante peut être appliquée:

- Un billet médical devra être envoyé à: sabrina@freestylecanada.ski
 - Le billet médical peut être rédigé dès que la blessure survient et DOIT être envoyé au moins deux semaines avant la date d'attribution des places pour chacun des blocs.
- L'athlète doit avoir manqué au moins deux compétitions de suite; s'il manque moins de 2 épreuves ou 2 épreuves qui ne sont pas consécutives, la clause de blessure n'est pas applicable.
- L'athlète blessé pourra utiliser ses résultats de la saison précédente pour des compétitions qui ont eu lieu dans les 12 derniers mois.
 - Lorsqu'une saison est manquée en partie (2 épreuves consécutives ou plus), les valeurs de position utilisées proviendront des compétitions de même niveau, durant la même période que celles qui ont été manquées, c'est-à-dire que si les 4 NorAm ont été manquées en 2018, les résultats des 4 NorAm de 2017 seront utilisés, et inscrit sur la feuille de classement de l'année en cours dans la colonne Sommaire.
 - Lorsque la saison complète est manquée, les 3 meilleures valeurs de position des athlètes seront prises de l'année précédente et inscrites sur la feuille de classement de l'année en cours dans la colonne sommaire.
- La présente politique ne s'applique pas aux classements du PHP pour la sélection de l'équipe de la Coupe du monde. Veuillez consulter la section « Circonstances exceptionnelles » sur la page des politiques du PHP à <http://www.freestylecanada.ski/fr/programs/hp/policies/>.

5. PLACES POUR LE REV TOUR FIS

Les événements du Rev Tour FIS qui ne sont pas désignés comme faisant partie du circuit NorAm ne seront pas comptés pour les classements de Freestyle Canada. Pour ces événements réguliers du Rev Tour, le Canada ne reçoit que cinq (5) places au total, les occasions de compétition sont donc injustes en raison du processus d'inscription ouvert.

Les événements du Rev Tour ne seront pas inclus dans le classement PHP 2020-2021 de la saison 2020-2021.

6. UNFORSEEN CIRCUMSTANCES (including COVID)

Cette politique est mise en place dans l'intention d'agir à titre de guide, spécifiquement lorsqu'aucun athlète se voit privé de prendre part à une compétition en raison de circonstances imprévues. Lorsque des circonstances imprévues ou hors du contrôle de Freestyle Canada empêchent qu'un nombre adéquat de compétitions de qualification ait lieu de manière juste, le Comité d'allocation se rencontrera pour considérer des résultats de compétitions alternatifs et/ou pour modifier la période de sélection. Tous changements ainsi que le raisonnement derrière ces changements seront communiqués au groupe consultatif du Développement de l'athlète de haute performance le plus tôt possible suivant la prise de décision.

**En cas de divergences entre la version française et la version anglaise de cette politique, la version anglaise primera.*